



CAHIER DES CHARGES

Marché à Procédure Adaptée « Relations presse de l'ANFA »

**Date limite de réception des plis :
Jeudi 28 septembre 2023 à 16h**

Préambule

1. L'ANFA : ses missions et son périmètre

Comprendre les missions de l'ANFA en 1min30 : <https://www.youtube.com/watch?v=pw0cJn2XLqI>

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne trois objectifs majeurs :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions,
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans des métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.

Pour information, en 2023, la branche des services de l'automobile c'est : 170 000 entreprises, 421 000 salariés, 68 000 jeunes en formation.

Afin de mener à bien ces missions, l'ANFA :

- Anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche) ;
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de branche ;
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et intervient dans le cadre d'une mission d'appui et de conseil de la branche ;
- Propose et élabore des certifications avec la Commission Paritaire Nationale ;
- Participe aux Commissions professionnelles consultatives des Ministères ;
- Assure le contrôle, l'organisation et le suivi des jurys de certification ;
- Participe à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA) ;
- Procède à l'inscription des certifications et titres de la branche au RNCP et en assure le suivi après de la Commission Paritaire Nationale ;
- Assure la promotion des métiers ;
- Développe l'apprentissage, notamment via le réseau des CFA Pilotes, assure un lien avec les établissements scolaires, ceux relevant de l'enseignement supérieur et de manière générale, avec les organismes de formation intervenant sur le champ de la branche ;
- Gère, suit et développe les outils de promotion des emplois.

L'ANFA assure le pilotage de projets confiés par la branche et, à ce titre, collabore avec de nombreux partenaires, en particulier OPCO Mobilités et ses Délégations régionales, opérateur de compétences des métiers de la mobilité.

Les missions de l'ANFA sont financées par la taxe fiscale (taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, visée à l'article 1609 sexvicies du Code Général des Impôts).

2. Le service Communication de l'ANFA

Le service Communication de l'ANFA pilote à la fois la communication institutionnelle (notamment via le site anfa-auto.fr et la page LinkedIn ANFA) et la mission de promotion des métiers, déployée via un territoire de marque spécifique, « Métiers Services Auto », qui dispose de sa propre charte graphique.

La communication institutionnelle a pour objectif de valoriser les actions et les contenus produits par l'ANFA, au sein de son réseau (CPN, Organismes de formation, CFA partenaires, Education Nationale...) et pour un public de journalistes, le plus souvent issus de la presse spécialisée. De la publication d'enquêtes au développement d'outils innovants de formation, ces actions offrent un panel de sujets en lien avec les actualités de l'emploi, de la formation et des nouvelles technologies. En bref, il s'agit de faire-valoir l'engagement et la capacité d'innovation de l'ANFA en faveur de l'une des principales branches professionnelles de France.

L'action de promotion des métiers, mission historique de l'ANFA, vise à promouvoir les métiers et les formations de la branche des services de l'automobile afin de susciter des vocations et, donc, d'encourager l'entrée en formation et notamment en alternance. A ce titre, le public cible prioritaire de l'action de promotion des métiers est constitué des jeunes en phase d'orientation (collégiens à partir de la 4^{ème}, ainsi que les lycéens en potentielle situation de réorientation). Les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion professionnelle constituent également une cible, dans le cadre d'opérations plus spécifiques. La cible secondaire de l'action est constituée de la communauté des prescripteurs (aussi bien les parents et l'entourage du jeune que les enseignants, les personnes et institutions en charge de l'orientation).

L'action de promotion des métiers mise en œuvre par l'ANFA est multicanale (voir annexe pour une présentation synthétique). Le digital y occupe une place désormais prépondérante, via un site portail de découverte des métiers et formations (metiers-services-auto.com) et une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et très récemment TikTok).

https://www.facebook.com/metiersservicesauto/?locale=fr_FR

https://www.instagram.com/metiers_services_auto/?hl=fr

3. L'organisation actuelle des relations presse

L'agence :

- Diffuse les communiqués de presse, crée des passerelles entre l'ANFA et la presse sur ces sujets et répond aux demandes des journalistes.

En lien avec l'agence :

- La responsable du service communication accompagne l'agence, planifie les projets avec elle et oriente les demandes d'interview vers les bons interlocuteurs ;
- Le responsable projets communication institutionnelle accompagne l'agence, rédige les communiqués de presse et oriente les demandes d'interview vers les bons interlocuteurs.

Interlocuteurs réguliers des journalistes :

- La Déléguée Générale de l'ANFA répond aux interviews plus institutionnelles et valide les communiqués de presse avant chaque publication ;
- L'équipe de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile commente les données qu'elle collecte sur les services de l'automobile, répond aux journalistes sur les sujets des métiers en tension, de l'emploi/formation y compris sur le véhicule électrique ;
- L'équipe du service Ingénierie des certifications répond aux questions sur l'évolution des formations au sein de la branche ;
- L'équipe des responsables territoriaux : chaque responsable de région est porte-parole de l'ANFA, sur son territoire, et répond aux questions de formation ou liées à des événements.

Organes de presse concernés

Compte tenu de la diversité des activités de l'ANFA, les organes de presse concernés relèvent de plusieurs catégories :

- Presse print, radio, télé et digitale spécialisée Formation/RH/Social ;
- Presse print, radio, télé et digitale spécialisée Orientation/Information métiers ;
- Presse print, radio, télé et digitale spécialisée Auto ;
- Presse print, radio, télé et digitale généraliste.

Les attendus de la prestation

L'ANFA, bien identifiée par les presses professionnelles, spécialisées et régionales (365 retombées dans la presse en 2022), souhaite passer à un niveau supérieur en devenant un interlocuteur de premier ordre pour les médias nationaux.

L'ANFA est donc à la recherche d'une agence qui établira et pilotera avec elle sa nouvelle stratégie des relations presse, pour lui permettre d'atteindre ce niveau de visibilité.

1. Objectifs et enjeux

Notamment motivée par la montée en puissance progressive du véhicule électrique, dont les inquiétudes en matière d'impact sur l'emploi/formation sont réelles pour le grand public, cette démarche tient à :

Rayonner

- Assoir notre réputation dans la presse nationale grâce à notre forte expertise, à valoriser, aussi bien du point de vue des enquêtes de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, des travaux de certification et que notre démarche d'innovation et de recherche-action (comme en témoigne par exemple le projet Compétences numériques Services Autos).

Réagir

- Faire de l'ANFA un interlocuteur incontournable lorsqu'un organe de presse nationale traite un sujet d'emploi/formation sur l'un des différents métiers de la branche.

Proposer

- Faire de l'ANFA un vecteur de sujets pour la presse nationale, comme lors de nos actions de promotion des métiers (un exemple : <https://www.anfa-auto.fr/actualites/lanfa-promeut-le-metier-doperateur-maintenance-pneumatique-vehicules-industriels>), nos campagnes nationales (un exemple : <https://www.anfa-auto.fr/actualites/le-spot-publicitaire-de-la-ssam-2023-se-devoile>) ou nos sujets transverses (<https://www.anfa-auto.fr/actualites/lanfa-soutient-lequipe-de-france-des-worldskills>) ;
- Valoriser le contenu destiné à la presse papier ou web et accessible à un large public, comme « Les Infos Phares » (<https://www.anfa-auto.fr/actualites/decouvrez-les-infos-phares-du-20062023>) ou son feuilletton estival (<https://www.anfa-auto.fr/actualites/les-vacances-de-la-famille-piston-lanfa-presente-son-feuilleton-estival>).

Les enjeux de l'ANFA concernent entre autres :

- L'arrivée progressive du véhicule électrique et le besoin de rassurer le public (jeunes/parents/usagers), quant à l'anticipation de la branche sur les besoins en formation, grâce à notre positionnement ;
- L'appropriation des sujets du numérique/multimédia, aussi bien comme outils de formation que la réponse à la transformation de nombreux métiers. Par exemple, l'ANFA va déployer en septembre 2023, dans son réseau de CFA pilotes, un outil d'intelligence artificielle pour l'accompagnement personnalisé des étudiants dans leurs révisions. L'ANFA a également développé des modules de formation (<https://www.anfa-auto.fr/actualites/le-pia-competences-numeriques-services-auto-fait-sa-pub>) afin d'accompagner les professionnels des services automobiles face à la hausse des systèmes connectés.
- Les sujets d'emploi et de formation, portés par les études de l'Observatoire ou les campagnes « Nos métiers recrutent » et qui se concentrent sur des métiers en tension. Il s'agit là de communiquer le plus possible sur les besoins en recrutement forts afin d'aider les secteurs d'activité concernés à renouveler leurs populations de salariés.

2. Missions et ambition

L'agence retenue devra prendre en charge les missions suivantes :

- Accompagnement et conseil stratégique du service Communication en termes de positionnement d'influence RP ;
- Diffusion des communiqués de presse et relances (15 à 20 communiqués/an) ;
- Veilles sur les retombées et sujets/événements ;
- Relation aux journalistes et entretien d'un réseau avec le service Communication de l'ANFA ;
- Proposition et organisation d'actions de RP en fonction du calendrier ANFA ou de l'actualité : conférences, « petit-déjeuner » presse etc ;
- Réussir à intervenir au moins une fois par semestre dans chaque type de presse (print, radio, télé) ;
- Proposition d'une action promotionnelle majeure dans la presse, semestrielle ou annuelle.



Outre ces actions, les candidats sont encouragés à en proposer d'autres qui renforceraient le positionnement et le rayonnement de l'ANFA. Il est attendu qu'ils en explicitent la stratégie et le déploiement opérationnel.

Budget

Le montant de la prestation est de 65 000 € HT par an, sous réserve de validation des enveloppes budgétaires par le Conseil de gestion de l'ANFA.

Ce budget n'inclut pas l'enveloppe budgétaire dédiée à une ou plusieurs actions promotionnelles.

Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter sa notification. Le marché peut être reconductible une fois sur décision expresse de l'ANFA.

Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Le candidat retenu devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission

Le prestataire sélectionné dans le cadre du présent marché cédera l'entière propriété intellectuelle et des droits patrimoniaux sur l'œuvre à l'ANFA. Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de prestation. Toutefois, l'attributaire du marché aura une licence exclusive de droits de représentation et d'exploitation.

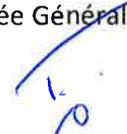
Les travaux seront donc la propriété exclusive de l'ANFA qui gardera la maîtrise de l'initiative, du choix des supports de communication, de la forme, de la date et des cibles de cette communication.

Confidentialité et Propriété Intellectuelle

L'acheteur et le candidat retenu, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon le 4 Septembre 2023

La Déléguée Générale de l'ANFA


Dominique FAIVRE-PIERRET

ANFA

43 bis, Route de Vauglraud

92190 MEUDON

Tél. 01 41 14 16 18

N° SIRET : 784 671 497 00385

www.anfa-auto.fr